Nations Unies S/PV.4238



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4238e séance

Mercredi 29 novembre 2000, à 11 h 15

New York

Présidente :	Mme Herfkens	(Pays-Bas)
Membres :	Argentine	M. Listre
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Heinbecker
	Chine	M. Wang Yingfan
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Levitte
	Jamaïque	M. Ward
	Malaisie	M. Mohammad Kamal
	Mali	M. Ouane
	Namibie	M. Andjaba
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Harrison
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Krokhmal

Ordre du jour

La situation en Guinée-Bissau

00-77016 (F)

La séance est ouverte à 11 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée-Bissau

La Présidente (*parle en anglais*) **:** Je voudrais informer le Conseil que j'ai reçu des lettres des représentants de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Mozambique et du Sénégal, dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion sur le point à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je souhaite la bienvenue au Vice-Premier Ministre de Guinée-Bissau.

Sur l'invitation du Président, M. Imbali (Guinée-Bissau) prend place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Jagne (Gambie), M. Fall (Guinée), M. Gouveia (Mozambique) et M. Ka (Sénégal) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) **:** Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considère que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement provisoire, M. Callisto Madavo, Vice-Président de la Banque mondiale pour la région de l'Afrique.

Puisqu'il n'a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Madavo à prendre place à la table du Conseil.

Je souhaiterais informer le Conseil que j'ai reçu une lettre datée du 27 novembre 2000 du Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle le Mozambique, en sa qualité de Président de la Communautés des pays de langue portugaise (CPLP), demande à ce que Mme Dulce Maria Pereira, Secrétaire exécutive de la Communauté des pays de langue portugaise, soit invitée conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire.

Cette lettre sera publiée sous la cote S/2000/1130

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil accepte d'inviter Mme Pereira conformément à l'article 39.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je donne la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Permettez-moi de commencer en disant que je suis très heureux de me joindre au Conseil, ce matin, pour cette importante réunion sur la Guinée-Bissau, qui ne pourrait pas être plus opportune. La semaine dernière, la confrontation armée entre le chef de l'ancienne junte militaire et le Président élu, qui a presque replongé le pays dans le chaos, souligne combien la stabilité dans le pays est précaire, comme dans beaucoup d'autres qui se relèvent de la guerre.

À cet égard, je voudrais remercier le Conseil d'avoir pris une position ferme au moment opportun, la semaine dernière, ainsi que les dirigeants, qu'ils soient ou non de la sous-région, qui ont contribué à mettre fin pacifiquement à la crise. Je souhaite aussi féliciter mon représentant, M. Nana-Sinkam, pour ses efforts de paix inlassables. La situation s'est améliorée, mais exige une surveillance étroite.

Toutefois, je voudrais profiter de cette occasion pour presser le Gouvernement de gérer les suites de cette dernière crise dans le cadre de la loi et dans le respect des principes démocratiques et de la réconciliation nationale.

Permettez-moi maintenant d'en venir au thème principal de mes remarques, à savoir les défis de la consolidation de la paix après la guerre, et quelques-unes des leçons à tirer de l'expérience des Nations Unies en Guinée-Bissau. La consolidation de la paix après le conflit comprend un éventail de mesures destinées à prévenir la rechute dans un cycle de conflit et

d'instabilité. Pour être efficace, il faut traiter les causes profondes du conflit, et non pas uniquement les symptômes. Dans le cas de la Guinée-Bissau, ces causes comprennent la faiblesse des institutions étatiques, une armée mécontente et extrêmement politisée, une dette paralysante et des conditions d'insécurité interne et externe.

S'atteler à un éventail aussi grave de causes exige de la part du Gouvernement et de la communauté internationale non seulement de difficiles décisions politiques, mais aussi un engagement sérieux sur le long terme, appuyé par l'affectation de ressources en temps opportun. Hélas, comme l'exemple de la Guinée-Bissau le démontre amplement, ni le Gouvernement ni la communauté internationale ne sont toujours complètement disposés ou en mesure de jouer un rôle effectif. On peut tirer là un certain nombre de leçons politiques et institutionnelles. Je me contenterai d'en mentionner quelques unes.

Tout d'abord, la nature politique de beaucoup de crises d'après guerre exige une action du type de celle qui devrait normalement être entreprise par un Gouvernement souverain, mais que le Gouvernement, au lendemain de la guerre n'est plus toujours en position d'entreprendre en raison des défis posés par les forces non démocratiques. Dans l'idéal, bien sûr, le gouvernement nouvellement élu devrait être aux commandes. Mais ce n'est pas toujours le cas, et cela peut s'avérer impossible, en particulier si les institutions de l'État sont faibles, si les coffres sont vides et si la légitimité du Gouvernement est sérieusement contestée.

Il faudrait donc tenir compte de cette situation lorsqu'on élabore ou qu'on révise des mandats pour de nouvelle missions de consolidation de la paix ou lorsqu'on envisage des stratégies de sortie pour les missions existantes.

Deuxièmement, la consolidation de la paix après les conflits étant une tâche multidisciplinaire, elle intervient souvent entre l'aide de secours et l'assistance traditionnelle au développement, et c'est pourquoi ses besoins restent largement insatisfaits. Bien que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les institutions de Bretton Woods – et je me réjouis que notre collègue de la Banque mondiale soit parmi nous – aient élaboré de nouveaux instruments financiers assez souples aux fins du relèvement après les conflits, ceux-ci restent modestes et sous-financés. La communauté des bailleurs de fonds, y compris les institutions financières internationales, doit trouver comment établir un équilibre entre le besoin de réaliser une stabilité macroéconomique, d'une part, et celui de répondre à des priorités liées à la paix qui nécessitent de faire preuve d'une plus grande tolérance pour ce qui est des dépenses du secteur public et des déficits budgétaires, de l'autre.

Troisièmement, le représentant du Secrétaire général se voit de plus en plus souvent appelé à assumer des responsabilités pour lesquelles son bureau n'a reçu ni le mandat, ni les fonds nécessaires. Dans le cas du Bureau des Nations Unies en Guinée-Bissau, lors de la récente crise, mon représentant a dû jouer un rôle de médiation sur la « ligne de front », à la demande du Gouvernement et d'autres forces politiques.

Ce rôle tend à être prédominant aux stades préliminaires d'une situation d'après conflit, lorsque les institutions de l'État sont très affaiblies, lorsque la légitimité d'un nouveau gouvernement est remise en cause ou lorsque la méfiance et l'animosité entre les forces militaires et politiques sont particulièrement aiguës. Mais cela ne peut se faire sans ressources. J'ai donc l'intention de demander l'approbation d'organes législatifs pour l'une des recommandations qui figure dans le rapport Brahimi.

Je parle ici de la recommandation, et je cite, selon laquelle :

> « Une somme représentant un faible pourcentage du budget prévu pour la première année de la mission devrait être mise à la disposition du représentant du Secrétaire général ou de son représentant spécial pour financer, en suivant les conseils du coordonnateur résident de l'équipe de pays de l'ONU, des projets à impact rapide dans la zone d'opérations de la mission. » [*S/2000/809, par. 47 a)*]

J'espère que je peux compter sur l'appui des membres du Conseil à cet effet.

La consolidation de la paix est un processus multidimensionnel. La consolidation de la paix n'a pas pour seul objet de démanteler les structures de la violence, elle doit également aider à édifier les structures d'une paix durable et à établir les bases d'un développement durable. Cela nécessite des stratégies complètes impliquant tous les protagonistes concernés et embrassant divers secteurs d'activité, notamment dans les domaines politique, militaire, diplomatique, dans le do-

maine du développement, des droits de l'homme, le domaine humanitaire et beaucoup d'autres. En substance, la consolidation de la paix équivaut à la prévention des conflits, à laquelle s'ajoutent néanmoins les problèmes supplémentaires caractéristiques d'une situation immédiate, précaire et provisoire. S'il fallait qu'on nous rappelle cette leçon, la Guinée-Bissau nous en a donné une la semaine dernière.

Je suis heureux d'apprendre que les membres du Conseil continueront de déployer des efforts pour faire en sorte que l'Organisation soit plus efficace dans ce domaine crucial de notre mission pour la paix et la sécurité, et j'attends avec intérêt les résultats de leurs délibérations.

La Présidente (*parle en anglais*) : Monsieur le Secrétaire général, je vous remercie de votre déclaration particulièrement importante et très profonde, dans laquelle vous avez abordé tous les aspects importants de la question que nous examinons aujourd'hui, sans oublier de mentionner quelques-uns des enseignements tirés d'autres situations d'après conflit, dont certains, comme vous nous l'avez rappelé, attendent encore d'être mis en application. Il était important d'appeler notre attention sur ce point.

Je souhaite à présent la bienvenue à M. Callisto Madavo, et je lui donne la parole.

M. Madavo (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire général, je suis en effet très honoré et très heureux d'avoir été invité à participer au débat aujourd'hui.

Comme les membres du Conseil le savent, la Banque mondiale a appuyé le Gouvernement de la Guinée-Bissau dans ses efforts de reconstruction. Notre Conseil d'administration a approuvé en mai dernier un crédit en vue du relèvement et du redressement économique, qui fournit une aide financière et technique à la reconstruction, y compris la démobilisation des anciens combattants. Le Fonds monétaire international (FMI) a également fourni un appui par le biais de son dispositif d'aide urgence après les conflits.

Les responsables de la Banque mondiale sont fréquemment en contact avec les autorités nationales et avec nos partenaires multilatéraux et bilatéraux. Nous estimons que, même si la situation d'ensemble demeure précaire à cause des relations tendues au sein de la coalition existante et de l'influence manifeste des militaires dans un environnement généralement instable, la situation dans son ensemble s'est améliorée au cours des derniers mois aussi bien sur le plan politique que sur le plan économique.

Malgré l'instabilité récente en Guinée-Bissau, nous sommes rassurés par l'engagement qu'a pris le Gouvernement d'engager un dialogue en vue de résoudre les problèmes actuels. Nous avons également été impressionnés par les progrès réalisés dans la préparation de nouveaux projets qui ont été proposés à la Banque mondiale en vue d'obtenir son appui et par les efforts globaux de reconstruction du Gouvernement.

Si des progrès ont été accomplis dans les domaines que je viens de mentionner, il reste encore beaucoup à faire pour permettre un retour à la normale. La situation en matière d'énergie est désespérée, le secteur financier est très faible, les mines terrestres posent de graves dangers et les services sociaux de base, tels que l'éducation et la santé, attendent toujours d'être remis en état. La Banque mondiale est prête à aider le Gouvernement dans ces secteurs clefs, mais la Guinée-Bissau devra pouvoir compter sur l'aide accrue et soutenue de la communauté internationale si elle veut relever certains de ces défis.

La Banque mondiale travaille en étroite collaboration avec le FMI, la Banque africaine de développement, l'Union européenne, la Banque ouest-africaine de développement et d'autres partenaires multilatéraux en Guinée-Bissau, dont notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Programme alimentaire mondial (PAM).

Nous apprécions tout particulièrement l'aide généreuse fournie par le Gouvernement néerlandais avec lequel nous avons collaboré pour élaborer le programme de démobilisation, réinsertion et réintégration. Les Pays-Bas ont aidé à financer la préparation de ce programme qui revêt une grande importance pour compléter l'assistance technique fournie par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Bien que la préparation de ces programmes ait démarré plus lentement que prévu, après la fourniture de l'aide technique par l'OIM, la situation s'est beaucoup améliorée.

Le recensement des combattants est en cours, et nous espérons qu'un programme pilote sera lancé au mois de janvier, ainsi qu'un programme de démobili-

sation qui devrait ensuite être intégralement mis en oeuvre.

Afin de mobiliser des ressources pour ce programme, un fonds d'affectation spéciale alimenté par plusieurs donateurs a été établi par la Banque mondiale à la demande du Gouvernement. Les Pays-Bas ont fait une première contribution d'un montant de six millions de florins, mais cela n'est pas suffisant et une aide supplémentaire de la part d'autres partenaires sera nécessaire.

Les membres du Conseil savent que la Guinée-Bissau est un pays lourdement endetté et qu'un allégement de sa dette est envisagé dans le cadre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettées (PPTE). Les responsables de la Banque mondiale et du FMI préparent actuellement un document de prise de décision PPTE qui sera présenté à notre Conseil d'administration le 14 décembre prochain. Outre l'analyse réalisée par la Banque, il y aura également un document de stratégie intérimaire du Gouvernement sur la réduction de la pauvreté, qui a été récemment parachevé après des consultations élargies avec différents acteurs nationaux et partenaires extérieurs.

Le document de stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté représente un premier effort sérieux pour mettre en place un programme visant à encourager une croissance durable et à atténuer la pauvreté. Ce programme met en exergue des domaines bien précis tels que la gouvernance, la démobilisation, l'éducation, la santé et, non moins important, la lutte contre le VIH/sida.

Le Gouvernement a déjà mobilisé un soutien important de la part d'autres donateurs, mais il lui faudra une aide financière supplémentaire pour atteindre ses objectifs. L'allégement de la dette prévu par l'Initiative en faveur des pays très endettés réduirait de 85 % la valeur actuelle de la dette multilatérale et bilatérale officielle de la Guinée-Bissau. Ce montant représenterait l'allégement le plus élevé accordé à ce jour. Cet allégement de la dette permettrait à la Guinée-Bissau de poursuivre dans la voie de la réconciliation nationale et de jeter les bases d'une croissance durable et d'une réduction de la pauvreté. Cela permettrait aussi de relâcher les tensions dans la sous-région, laquelle est victime, bien autant que d'autres, de violences, d'instabilité et d'une aggravation de la pauvreté.

Lors d'une discussion récente portant sur un document préliminaire du HIPC, les directeurs de la Banque mondiale ont fait état des très bons résultats obtenus par la Guinée-Bissau depuis 1998 dans le cadre de la mise en oeuvre de réformes macroéconomiques et ont félicité le pays de ses progrès en matière de réconciliation et de reconstruction après le violent conflit qui a éclaté en juin 1998. Ils ont constaté que, malgré les améliorations obtenues jusqu'à présent, des tâches énormes subsistent, auxquels le pays doit faire face dans le cadre des réformes. Celles-ci comprennent le maintien de politiques macroéconomiques saines, une meilleure gestion, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants, le développement du secteur privé et une réaffectation des dépenses publiques au profit d'activités capables de promouvoir la croissance, de réduire la pauvreté et d'améliorer l'accès aux services sociaux.

Les directeurs exécutifs de la Banque mondiale ont en outre reconfirmé que la Guinée-Bissau remplissait les conditions requises pour obtenir une aide dans le cadre de l'Initiative, comme je l'ai déjà souligné, compte tenu du très lourd fardeau de la dette et de sa performance au titre des programmes appuyés par la Banque mondiale et par le FMI.

Pour résumer, des progrès sont en cours pour établir la paix et la stabilité si nécessaires au développement de la Guinée-Bissau et à la réduction de la pauvreté parmi sa population. Nous estimons que la communauté internationale devrait prendre un risque en faveur de la paix et favoriser ce processus. La Banque mondiale et le FMI sont prêts à jouer leur rôle de concert avec d'autres partenaires et à l'appui des efforts du Gouvernement lui-même.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'espère que les membres du Conseil me permettront de dire que nous sommes nombreux à nous féliciter de l'intervention grandissante des institutions financières internationales dans la consolidation de la paix après un conflit. Je ne suis pas sûre de pouvoir dire cela à un autre titre que celui de représentante de mon pays, mais il me semble que beaucoup d'entre nous le pensent aussi.

D'autre part, je crois comprendre que vous parlez aujourd'hui également au nom du FMI. Si c'est effectivement le cas, je m'en félicite, car une voix provenant de la 19e rue, à Washington, représente un premier pas très net vers plus de cohérence dans l'édification du

développement mondial, et je pense que nous partageons tous ce sentiment. Je vais peut-être outrepasser mes droits en tant que représentante de mon pays. Je ne suis pas sûre de pouvoir le faire très souvent.

Je pense que chacun conviendra que ce serait une bonne chose de donner maintenant la parole au Vice-Premier Ministre de la Guinée-Bissau, S. E. M. Faustino Imbali.

M. Imbali (Guinée-Bissau) (*parle en portugais; texte en anglais fourni par la délégation*) : C'est un grand honneur pour moi que d'avoir le privilège de prendre la parole au nom de mon pays devant le Conseil de sécurité réuni aujourd'hui pour une séance extraordinaire consacrée à la Guinée-Bissau.

Permettez-moi pour commencer, Madame la Présidente, de vous transmettre les salutations chaleureuses de Son Excellence le Président de la République de Guinée-Bissau, M. Kumba Yala, qui ne peut être présent parmi nous aujourd'hui mais qui nous accompagne en esprit.

Le Gouvernement de large coalition – qui comprend le Parti du renouveau social et le Mouvement de la résistance de Guinée-Bissau-Bafatà – issu des dernières élections assume la responsabilité du destin de notre peuple, cela dans une situation unique. Le sanglant conflit, politique et militaire, du 7 juin 1998 a aggravé les difficultés structurelles dont souffre notre pays depuis 25 ans.

Les origines historiques de ces difficultés proviennent de l'adoption, immédiatement après l'indépendance, d'une stratégie de croissance fondée sur la gestion centralisée de l'économie. La forte intervention gouvernementale dans la vie économique a perturbé la répartition des ressources et a fait obstacle au développement du potentiel agricole du pays. En conséquence, l'économie s'est développée lentement et le pays est devenu dépendant de l'aide internationale, ce qui a aggravé la pauvreté de la population.

Pour corriger les déséquilibres internes et externes à la fin des années 80, la Guinée-Bissau a lancé son premier programme d'ajustement structurel, appuyé par deux accords de la Facilité d'ajustement structurel et deux crédits d'ajustement structurel émanant de l'Association internationale de développement. Les résultats de ces réformes n'ont pas été satisfaisants, ce qui a entraîné la baisse continue des indicateurs sociaux et a relégué la Guinée-Bissau au rang des pays les plus pauvres du monde, avec un indice de développement humain extrêmement bas.

Cependant, entre 1997 et 1998, avec l'élargissement du processus de réforme et l'adoption du CFA, après l'adhésion du pays à l'UEMOA, le 2 mai 1997, les plus grands déséquilibres macroéconomiques ont été réduits, la production interne a été accélérée, en particulier dans le secteur agricole, l'inflation a baissé et le secteur privé a commencé à croître et à jouer un rôle plus dynamique dans l'économie. L'obtention de bons résultats économiques en une très courte période a permis au pays de regagner la confiance de ses partenaires de développement, mais cela a également eu un effet important sur les indicateurs sociaux. La conclusion réussie de la mise en oeuvre de l'accord triennal avec la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR), au début de 1998, a créé les conditions nécessaires pour que la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International estiment, en avril 1998, que la Guinée-Bissau remplissait les conditions requises pour bénéficier de l'Initiative.

Le conflit du 7 juin 1998 a éclaté trois mois avant que ne soit prise la décision concernant l'Initiative. Les causes profondes du conflit étaient les suivantes : la mauvaise gestion du processus de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants de la guerre d'indépendance; l'incapacité du processus démocratique de s'implanter solidement et les violations fréquentes et impunies de la Constitution; le blocage des institutions qui maintiennent l'équilibre des pouvoirs et des mécanismes garantissant une gestion transparente des affaires publiques; la personnalisation du pouvoir, qui s'est mis exclusivement au service de groupes d'intérêt, et une instabilité interne chronique ayant des répercussions sur la sous-région; le report des élections locales prévues pour terminer le cycle des consultations démocratiques, qui auraient donné aux citoyens une plus grande participation à la gestion de leur pays; et la crise sociale sérieuse, aggravée par le fossé qui se creusait entre la minorité riche, qui a profité des possibilités offertes par l'exercice de fonctions gouvernementales et le reste de la nation, appauvri, avec des perspectives amoindries d'améliorer les situations individuelles.

Les conséquences de ce conflit ont été catastrophiques, dans la mesure où, outre les pertes en vies humaines, le peuple de Guinée-Bissau a été traumatisé par cette guerre civile dans un pays à la densité de population faible et aux liens familiaux complexes. La

pauvreté s'en est trouvée aggravée. L'emploi de l'artillerie lourde a provoqué la destruction massive des infrastructures socioéconomiques et l'effondrement des services de base, notamment des services de santé et l'éducation. La destruction des infrastructures économiques et la disparition des capitaux du secteur privé sont regardées comme à l'origine des maux sociaux liés à la montée du chômage et à la baisse du pouvoir d'achat.

Quelques-unes des répercussions majeures du conflit armé ont été, sans aucun doute, l'augmentation du nombre de personnes vivant dans la pauvreté, la présence de 15 000 mines posées à travers tout le territoire et la circulation dans la société civile d'un nombre indéterminé d'armes légères.

Pour faire face à cette triste réalité qui résulte de la guerre, le Gouvernement d'unité nationale, dont le mandat était de courte durée, a concentré ses efforts sur le redressement économique et social du pays, la réconciliation du peuple de la Guinée-Bissau et la création de conditions permettant le retour à une démocratie grâce à des élections libres et transparentes. La Table ronde qui a eu lieu à Genève les 4 et 5 mai 1999 a permis au Gouvernement d'unité nationale de mobiliser des ressources pour mettre en oeuvre son programme d'urgence.

La communauté internationale s'est engagée à allouer quelque 200 millions de dollars à la Guinée-Bissau, mais cet engagement ne s'est pas matérialisé jusqu'à ce jour. Toutefois les bonnes intentions de certains partenaires du développement ont permis de financer partiellement le programme de démobilisation des combattants, les efforts tendant à revitaliser le secteur privé et l'organisation d'élections libres, permettant le retour de la démocratie en Guinée-Bissau grâce à la mise en place d'institutions démocratiques.

Le Gouvernement de large coalition dispose d'une base parlementaire solide. Conscient des défis et des difficultés nés de la situation d'après conflit et des grandes espérances du peuple de la Guinée-Bissau, qui a voté en masse pour le changement, il a élaboré un programme législatif, fondé sur les efforts passés de reconstruction et réconciliation après le conflit et s'est fixé pour objectifs principaux la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté.

Pendant ses neuf mois au pouvoir, le Gouvernement a fixé les priorités suivantes : la création des conditions institutionnelles favorables à une gestion transparente des affaires de l'État, notamment la mise en place d'un bureau des adjudications publiques; le processus international de vérification de la comptabilité publique; une évaluation de l'état des finances publiques, faite en octobre dernier par un cabinet indépendant; la réorganisation et le renforcement de la Cour des comptes et de l'Inspection supérieure de lutte contre la corruption et la mise en oeuvre d'un programme national de bonne gouvernance; la réorganisation des forces armées grâce à l'adoption d'une série de lois et d'un programme prévoyant la démobilisation et la réinsertion des combattants; la mise en oeuvre des réformes nécessaires pour restaurer la stabilité macroéconomique, accompagnée de réformes douanière et fiscale allant dans le sens des efforts d'intégration régionale au sein de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) et de l'Union économique et militaire ouest-africaine (UEMOA), l'accord *ad referendum* sur un programme triennal (2000-2003) conclu avec le Fonds monétaire international; l'élaboration d'un document intérimaire sur la stratégie nationale de réduction de la pauvreté sur la base de consultations avec les représentants de la société civile, le secteur privé, les forces armées et les partenaires du développement; ainsi que la redistribution des dépenses publiques, avec investissement dans les secteurs sociaux et souci prioritaire d'assurer la stabilité, la justice et l'ordre public.

J'ai le plaisir d'annoncer que les droits de l'homme sont respectés en Guinée-Bissau, fait qui peut être confirmé par le Président de la Ligue des droits de l'homme de Guinée-Bissau, qui se trouve dans cette salle aujourd'hui. Cette institution a, ces derniers mois, entrepris des actions communes avec le Gouvernement pour la promotion et la protection des droits et des libertés fondamentales des citoyens. La formation par la Ligue de 250 officiers de police aux questions concernant les droits de la personne et la citoyenneté en est un exemple.

Il y a en Guinée-Bissau une réelle séparation des pouvoirs, que démontre l'élection récente du Président de la Cour suprême. La liberté de presse y existe également. Toutefois, les efforts du Gouvernement ont été éclipsés par deux facteurs importants : l'insuffisance des ressources financières qui permettraient de faire face aux problèmes auxquels le pays est confronté après le conflit; et la constante ingérence d'un groupe militaire dirigé par le général de brigade Ansumane Mane, qui n'avait jamais caché son opposition à la formation de forces armées démocratiques, mais avait

tenu secrète son intention de renverser le pouvoir constitutionnel, en complicité avec certains partis politiques, ce qui a abouti au coup d'État avorté du 22 novembre 2000. Lors de cette tentative de coup d'État, nos forces armées se sont mobilisées pour défendre la démocratie, ont rendu la liberté à notre peuple et ont respecté l'ordre constitutionnel et la primauté du droit, ce qui est un exemple de stabilité rare en Afrique.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous sommes déterminés à lutter pour le développement de notre pays. C'est dans ce contexte que nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle nous aide à surmonter les défis suivants. Premièrement, nos forces armées ont besoin d'être réorganisées. Un pas important a été franchi à cet égard avec l'adoption du programme législatif mentionné précédemment, qui porte sur les forces armées et la défense nationale. Toutefois, le problème tient essentiellement au chiffre actuel des effectifs militaires. Le conflit du 7 juin a triplé leur nombre et pèse lourd sur le budget national. Pour faire face à cette situation, le Gouvernement met en oeuvre, grâce à des fonds de la Banque mondiale, un programme de démobilisation et de réinsertion des combattants. Malheureusement, le crédit alloué par la Banque mondiale ne couvre pas les objectifs les plus délicats du programme, qui nécessitent la mobilisation de ressources financières supplémentaires. Si ce problème complexe n'est pas résolu, cela aura des incidences sur la capacité du Gouvernement de financer les secteurs social et productif.

Le second défi est l'écrasant fardeau de la dette, qui dépasse maintenant 800 millions de dollars, avec un service de la dette proche de 34 millions de dollars. Une étude récente sur la viabilité de la dette extérieure de la Guinée-Bissau, réalisée en consultation avec les organes techniques de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, montre que, même avec une perspective d'exportation favorable, le rapport entre le niveau mis à jour de la dette et les exportations de la Guinée-Bissau, après application des mesures d'allégement de la dette, reste au moyen terme bien au-dessus du seuil de viabilité de la dette dans le contexte de l'Initiative en faveur des pays pauvres fortement endettés. Face à la gravité de cette situation, le Conseil conviendra avec moi que, sans un traitement préférentiel et l'annulation des conditionnalités qui accompagnent traditionnellement cette dette, tous les efforts visant à lutter contre la pauvreté seront vains.

C'est la raison pour laquelle nous sommes en train de mettre en place un ensemble de réformes et d'établir des contacts étroits avec nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, dans l'espoir d'en recevoir l'aide nécessaire pour l'allégement de cette dette, dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

L'enjeu final est la paix et la sécurité au niveau sous-régional, en particulier en Casamance. Le Président de la République, M. Kumba Yala, a toujours dit : « La Guinée-Bissau ne participe pas et ne participera jamais à ce conflit, mais elle participera à son règlement ». Je voudrais une fois de plus réaffirmer au Conseil la ferme position de mon pays à cet égard.

La douloureuse expérience de la guerre d'indépendance et du récent conflit politique et militaire du 7 juin 1998 et de ses retombées nous ont appris que la guerre n'est pas le meilleur moyen de résoudre un conflit. Compte tenu de ce qui précède et du principe de bon voisinage, nous sommes certains que sans paix en Casamance voisine une véritable stabilité en Guinée-Bissau et dans la sous-région ne sera pas possible. Nous sommes donc prêts à participer à toute entreprise de recherche pacifique de la paix dans la sous-région, dans le plein respect des principes de souveraineté nationale et d'intégrité territoriale, ainsi que de la Charte des Nations Unies. Les contacts établis par S. E. le Président de la République au cours de ses voyages au Sénégal, en Gambie, au Nigéria, en Libye et en République de Guinée attestent de son désir de paix.

Aujourd'hui, mon pays est considéré comme le plus stable de la sous-région. Pour cette raison, comme pour des raisons historiques, la Guinée-Bissau entend jouer un rôle de premier plan dans la recherche de solutions pacifiques en matière de règlement des conflits et de garanties de stabilité dans la sous-région.

Nous sommes sincèrement convaincus d'être sur la bonne voie. Certes, les défis qui nous attendent sont importants, mais on peut réalistement les affronter. Le Gouvernement et le peuple de Guinée-Bissau en appellent à la communauté internationale pour qu'elle nous aide à lutter contre la pauvreté, à consolider la démocratie et à assurer le développement durable de notre pays. Je tiens à réaffirmer notre intention de continuer de tout faire pour garantir la gestion transparente de l'État et l'utilisation rationnelle et avisée des ressources mises à notre disposition.

Pour terminer, je voudrais au nom du peuple de la Guinée-Bissau exprimer nos sincères remerciements et notre profonde gratitude à la communauté internationale pour tout ce qu'elle a fait pour mon pays.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Premier Ministre de la Guinée-Bissau de sa déclaration particulièrement détaillée et instructive, qui va beaucoup enrichir notre débat. Je pense que l'un des enseignements tirés des situations d'après conflit est que pour que le processus de consolidation de la paix réussisse après un conflit, il faut qu'il soit ouvert. Je félicite le Vice-Premier Ministre de la composition effectivement très ouverte de sa délégation. Elle comprend en effet des représentants du secteur privé – entreprises à but lucratif et non lucratif – et du Parlement. Je pense qu'il est de très bon augure pour la réussite de la consolidation de la paix après le conflit de voir cette ouverture.

M. Ouane (Mali) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence à cette importante réunion du Conseil de sécurité du Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, et le remercier de sa déclaration liminaire, très lucide comme à l'accoutumée. Je voudrais aussi saluer la présence de l'importante délégation de la Guinée-Bissau, conduite par le Vice-Premier Ministre et M. Madavo, Vice-Président de la Banque mondiale.

Comment ne pas remercier aussi la délégation des Pays-Bas qui, durant sa présidence, et en écho au rapport Brahimi (S/2000/809), nous a conviés à un exercice de réflexion utile sur des stratégies de sortie des crises. La réunion d'aujourd'hui, qui est consacrée à la situation en Guinée-Bissau, participe de cette logique.

Monsieur le Vice-Premier Ministre et M. Madavo ont évoqué on ne peut mieux cette situation qui est éminemment précaire, et je n'y reviens que pour exprimer la satisfaction de ma délégation face aux progrès réalisés au plan politique et fustiger les agissements irresponsables de l'ancienne junte militaire, et notamment les événements de la semaine dernière. Le Mali se réjouit également de l'amélioration des relations de la Guinée-Bissau avec le Sénégal et la Guinée.

Je voudrais à présent me concentrer sur la problématique de la consolidation de la paix en Guinée-Bissau après le conflit. Je ferai à cet égard trois remarques. La première concerne le contexte interne et externe de la Guinée-Bissau. Au plan interne, il apparaît à tous que nous sommes en présence d'un régime légitime, démocratique, mais qui n'a pas les moyens de mettre en oeuvre sa politique. C'est qu'en effet la volonté populaire de changement attestée par l'éclatante victoire du Président Kumba Yala est très forte, qui assigne aux nouvelles autorités de Guinée-Bissau des priorités post-électorales pour le court et le moyen terme. Il s'agit notamment de renforcer l'esprit de réconciliation nationale, de consolider l'état de droit, d'assurer une bonne gestion des affaires publiques, de restructurer l'économie, de restructurer les forces armées, de mettre en oeuvre un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) et de lutter contre la circulation illicite d'armes légères.

Au plan externe, il s'agit pour les nouvelles autorités de Guinée-Bissau de continuer à améliorer les relations avec les États voisins et de relancer la coopération avec la communauté internationale dans son ensemble.

Ma deuxième remarque, qui découle de la précédente, a trait à la nécessité d'appuyer la reconstruction de la Guinée-Bissau. De l'avis de ma délégation, deux mesures pourraient y aider utilement. C'est d'abord l'adoption d'une démarche intégrée et commune au système des Nations Unies et aux institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. M. Madavo nous a donné tout à l'heure des engagements qui sont encourageants à cet égard. Cette synergie est essentielle à la poursuite du processus de DDR, et donc au bon déroulement du processus de paix en Guinée-Bissau. Dans le même ordre d'idées, une meilleure articulation de l'action des partenaires bilatéraux et des acteurs multilatéraux serait tout aussi bénéfique à la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. Dans cette perspective, la prochaine table ronde prévue à Genève en février 2001 doit servir de test.

Comment ne pas souligner aussi l'impact négatif des conditionnalités, du poids de la dette et des promesses non tenues sur le développement économique et social, donc sur la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. Et c'est pourquoi nous invitons la communauté des bailleurs de fonds à apporter un appui concret au programme triennal qui doit démarrer en 2001.

Ma troisième et dernière remarque concerne l'action de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'ONU en faveur de la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. Cette action s'est déroulée dans une grande complémentarité, qui a permis d'obtenir de bons résultats, qu'il s'agit

maintenant de consolider. La CEDEAO, pour sa part, continuera d'assumer tout son rôle dans cette dynamique. Nous nous réjouissons de la création du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) et nous saluons le rôle actif joué par le Représentant spécial du Secrétaire général en Guinée-Bissau.

Je voudrais pour conclure indiquer que, parce qu'elle intègre nos préoccupations, ma délégation appuie pleinement la déclaration présidentielle que nous adopterons à l'issue de cette séance.

La Présidente (*parle en anglais*) : Pour ce qui est de la logistique, lorsque je suis arrivée hier soir, j'ai d'abord pensé que nous pourrions terminer le débat ce matin. Mais je pense que les membres seront d'accord avec moi que, pour être quelque peu réalistes, je crois qu'il nous faudra suspendre la séance pour le déjeuner et nous reviendrons alors dans l'après-midi. J'envisage de le faire autour de 13 h 15, et nous reviendrons alors à 15 heures. J'ai jugé utile d'annoncer que j'avais abandonné mon idée d'essayer de terminer le débat avant le déjeuner.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, c'est un plaisir pour le Bangladesh de vous voir présider cette séance du Conseil. Je suis d'accord avec le Secrétaire général pour dire que nous devrions avoir des femmes à la présidence beaucoup plus souvent.

Nous nous félicitons de la présence du Vice-Premier Ministre de la Guinée-Bissau, M. Faustino Imbali, au Conseil aujourd'hui et nous le remercions de sa déclaration.

Nous remercions le Secrétaire général de sa déclaration importante et de ses recommandations spécifiques concernant la situation en Guinée-Bissau.

Dans son dernier rapport, le Secrétaire général a identifié les progrès enregistrés dans le domaine de la consolidation de la paix après le conflit dans ce pays, ainsi que les difficultés que rencontre ce processus. Ces difficultés sont clairement apparues la semaine dernière, lorsque l'ancienne junte militaire – ou tout au moins une partie de cette junte dirigée par le général Ansumane Mane – a défié le Gouvernement démocratiquement élu en bafouant l'ordre constitutionnel et en menaçant de replonger le pays dans le chaos et la violence.

Nous sommes heureux de voir que ce qu'avaient orchestré le général Mane et ses partisans a échoué. La démocratie et l'ordre constitutionnel l'ont emporté en Guinée-Bissau. Cela doit être consolidé en renforçant la coopération et la réconciliation dans le pays en vue d'une transition harmonieuse de la gestion du conflit à la consolidation de la paix après le conflit. Nous avons été encouragés par la déclaration du Vice-Président de la Banque mondiale, qui a parlé de cette question et d'autres questions connexes. Nous voudrions souligner cinq domaines critiques figurant parmi les tâches urgentes qui attendent la Guinée-Bissau dans cette transition.

Tout d'abord, le renforcement des institutions et des pratiques démocratiques empêcherait tout retour à la violence. Toutes les parties concernées en Guinée-Bissau, notamment l'ancienne junte militaire, doivent donc continuer de respecter le résultat des élections organisées en décembre dernier et l'ordre civil dans le pays.

Deuxièmement, sans un processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) couronné de succès, il n'y aura pas de paix permanente en Guinée-Bissau. Le Secrétaire général a noté dans son rapport qu'un projet pilote de DDR devrait démarrer en janvier 2001. Cette question doit faire l'objet d'une attention urgente et il faut traiter de toutes les contraintes au succès d'un processus de DDR, notamment la question d'un financement en temps voulu, en vue d'une application couronnée de succès du processus de paix en Guinée-Bissau.

Troisièmement, au cours des derniers incidents, un grand nombre de personnes ont été déplacées dans le pays. Elles doivent faire l'objet d'une attention urgente de la part de la communauté internationale.

Quatrièmement, un développement durable rend la paix durable. Une paix durable en Guinée-Bissau dépend de la reprise économique, et les efforts du Gouvernement ne pourront être couronnés de succès que grâce à une aide internationale importante. Nous espérons que les ressources nécessaires seront accordées à la prochaine table ronde qui est prévue pour février 2001 à Genève.

Cinquièmement, et enfin, la paix en Guinée-Bissau dépend de la paix dans la région. Le Bangladesh se félicite des initiatives opportunes prises en vue de la stabilisation de la région frontalière entre la Guinée-Bissau et le Sénégal. Nous nous félicitons également

des efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et son Président, le Président Konaré, en faveur de la paix et la stabilité dans la région et en Guinée-Bissau. Nous apprécions tout particulièrement ce que fait le Représentant du Secrétaire général, M. Samuel Nana-Sinkam, qui continue son action en Guinée-Bissau au nom des Nations Unies.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Chowdhury de son appel à un plus grand nombre de femmes à la présidence, surtout venant de sa part, car le Bangladesh est, bien sûr, l'un des rares pays du monde capable de lancer ce genre d'appel de manière crédible.

Mme Soderberg (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est un réel plaisir de pouvoir dire « Madame la Présidente ». J'aurais voulu qu'il y ait plus de femmes autour de la table. Je voudrais, Madame, vous exprimer toute notre reconnaissance de vous voir ici aujourd'hui. Je voudrais également vous dire combien vous avez été bien représentés par l'Ambassadeur van Walsum et son équipe au cours d'un mois difficile au Conseil. Nous sommes donc très reconnaissants de l'esprit de direction dont a fait montre votre Gouvernement durant ce mois. La séance d'aujourd'hui est un témoignage de l'attachement de votre Gouvernement à l'intervention internationale et à l'importance de régler les conflits et de rétablir l'ordre. L'engagement du Gouvernement des Pays-Bas dans l'assistance après le conflit apportée à la société civile en Guinée-Bissau est louable, tout comme l'appui qu'il apporte en vue de la relance économique. Je pense qu'il nous montre à tous l'exemple.

Nous sommes également reconnaissants d'avoir ici le Vice-Premier Ministre Imbali et sa délégation. Nous nous félicitons également de la présence du représentant de la Banque mondiale, M. Madavo, ce qui est un témoignage de l'importance du développement dans la prévention des conflits.

Les États-Unis rendent hommage au peuple bissau-guinéen pour son attachement à la paix et pour les efforts soutenus qu'il déploie pour oeuvrer de concert pour construire une société plus forte. Mon gouvernement salue également le travail accompli par le personnel du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Samuel Nana-Sinkam, pour les efforts qu'il déploie pour renforcer les valeurs démocratiques, encourager la primauté du droit et la protection des droits de l'homme en Guinée-Bissau. Le Bureau des Nations Unies est un bon exemple du rôle crucial que les Nations Unies peuvent jouer dans le règlement de conflits et dans la consolidation des institutions après les conflits. Une présence continue des Nations Unies servira à renforcer la viabilité des institutions démocratiques de la Guinée-Bissau et permettra au pays de concentrer son attention sur la reconstruction et le développement économique. Les États-Unis désirent que l'opération des Nations Unies demeure forte. Nous sommes heureux de voir que le Conseil a prorogé le mandat de ce bureau jusqu'en mars 2001.

Nous saluons ces signes de progrès mais, en même temps, les événements inquiétants survenus récemment en Guinée-Bissau sont des signaux d'alarme. Le rôle séditieux et ambigu joué par le général Mane et ses partisans constitue un obstacle majeur aux efforts de reconstruction entrepris depuis l'investiture du Président Yala en février dernier. Nous demandons au général Mane et à son entourage de s'abstenir de s'ingérer dans l'action du Gouvernement légitime et démocratiquement élu du Président Yala.

Nous encourageons le Gouvernement bissau-guinéen à élaborer un plan d'intégration des anciens combattants dans l'économie nationale, dans le cadre de la primauté du droit.

La communauté internationale réagirait négativement si la Guinée-Bissau revenait à un régime militaire sous quelque prétexte que se soit. La Guinée-Bissau commence seulement à se remettre du conflit civil. Elle a besoin de paix, de reconstruction et de développement. Rien ne peut être un plus grand obstacle qu'une nouvelle ingérence militaire dans la gouvernance. À cette fin, le peuple bissau-guinéen a besoin de l'appui de la communauté internationale, et il le mérite.

Nous prenons note également du fait que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international sont représentés ici aujourd'hui comme un témoignage de leur volonté de jouer leur rôle. Grâce à l'encouragement et à l'intervention de la communauté internationale, la Guinée-Bissau a adopté les premières mesures essentielles en vue du rétablissement d'une société fondée sur la réconciliation nationale et les valeurs démocratiques. Nous devons continuer d'appuyer ces efforts.

Les États-Unis restent engagés à appuyer la relance de la Guinée-Bissau après deux années de bouleversements et de troubles. Nous continuerons d'engager le Gouvernement du Président Yala à appuyer le processus de reconstruction civile et économique en cours. En tant que membre du Groupe des amis de la Guinée-Bissau, les États-Unis sont prêts à mettre tout en oeuvre pour appuyer ce processus. Dans une sous-région en proie à de nombreux problèmes et à des crises étroitement liées, les Nations Unies doivent de même continuer d'agir pour aider le Gouvernement et le peuple bissau-guinéens à construire une bonne base pour la paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des États-Unis des paroles aimables qu'il m'a adressées, ainsi qu'à ma mission et à l'Ambassadeur.

M. Levitte (France) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie – et les pays associés – Chypre et Malte – se rallient à cette déclaration.

L'Union européenne souhaiterait tout d'abord vous remercier pour l'organisation de ce débat qui illustre de façon concrète et vivante les défis de la consolidation de la paix et de la gestion des situations post-conflit. Et c'est avec le plus grand intérêt que nous avons entendu l'exposé très complet, très précis, du Vice-Premier Ministre Faustino Fudut Imbali. Je voudrais le remercier d'avoir fait le voyage et le remercier de son intervention.

Avec le retour de la démocratie, les attentes de la population bissau-guinéenne étaient importantes et nombreuses : rétablissement de la paix civile et de la bonne gouvernance, reconstruction économique et sociale, sécurité aux frontières, affirmation progressive des institutions civiles par rapport à l'ex-junte militaire. Force est de constater à ce stade que ces objectifs n'ont été que partiellement atteints. En dépit de l'organisation réussie en début d'année des élections législatives et présidentielles qui ont conféré aux nouvelles institutions une incontestable légitimité, le caractère multidimensionnel de la situation de crise affectant la Guinée-Bissau en renforce la complexité et implique une gestion coordonnée et véritablement intégrée de tous les partenaires concernés.

Le retour à la paix et au développement durables passe par la résolution de problèmes structurels qui sont à la fois de nature politique – et je pense là aux relations jusqu'ici délicates et complexes entre l'autorité civile et le pouvoir militaire, mais aussi aux divergences au sein du gouvernement –, de nature institutionnelle également – et je pense aux problèmes de coordination de l'équipe gouvernementale, à la carence généralisée des services publics, à la gestion critiquable des finances publiques – et aussi de nature internationale.

L'Union européenne reconnaît à cet égard que l'appui des bailleurs de fonds multi et bilatéraux a sans doute manqué d'une stratégie cohérente et coordonnée. En particulier, les décaissements des fonds promis ont probablement été trop lents pour favoriser la stabilisation de la situation post-conflit et la réussite de l'expérience démocratique issue des scrutins de novembre 1999 et janvier 2000. La sécurité en Guinée-Bissau comporte aujourd'hui de graves risques de déstabilisation interne – les événements de la semaine passée l'ont encore montré – mais aussi le cas échéant, de déstabilisation régionale.

L'installation dès juin 1999 du représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies et du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) a joué un rôle déterminant dans la bonne issue du processus électoral, qui n'aurait pu se dérouler sans l'implication personnelle et constante de M. Nana-Sinkam. L'action de ce dernier, son courage et sa détermination ont, sans conteste, également favorisé la semaine dernière une solution heureuse face aux menaces de déstabilisation démocratique.

S'il est utile d'envisager dès maintenant la prolongation du mandat de la BANUGBIS au-delà de mars 2001, pour conforter notamment la bonne issue du processus de démobilisation, il est parallèlement indispensable qu'un engagement massif et déterminé des bailleurs de fonds permette de franchir les prochaines échéances qui seront décisives.

Pour l'Union européenne, cet engagement ne peut se fonder, au moins provisoirement, sur les critères financiers habituels et les ratios classiques. Les conditionnalités devraient tenir compte de la situation post-conflit. Il ne faut pas perdre de vue que le produit intérieur brut (PIB) de la Guinée-Bissau a chuté de 28 % en 1998, et que l'emploi rémunéré public ou privé s'y

est raréfié. Le rétablissement d'une souveraineté démocratique à partir d'installations détruites ou pillées, de télécommunications défaillantes, d'administrations dépeuplées et de finances publiques asphyxiées par le coût des forces armées constitue un défi pratiquement impossible à relever sans un appui international suffisant. Il s'agit donc d'envisager et de mettre en place au plus tôt une aide quantitativement et qualitativement appropriée avec des conditionnalités adaptées.

Du point de vue de l'Union européenne, cette aide devrait porter à la fois sur l'annulation de la dette et sur des appuis budgétaires qui permettraient au Gouvernement de Guinée-Bissau de couvrir les financements des services sociaux de base et de sécuriser le paiement des salaires sur plusieurs mois. Des projets visant à redémarrer l'activité économique pourraient également être mis en oeuvre. Pour sa part, le Gouvernement de Guinée-Bissau devrait analyser le plus tôt possible les besoins d'assistance technique nécessaires pour assurer une bonne gestion de cette aide internationale. L'Union européenne appelle de ses voeux un effort national visant à remédier aux dysfonctionnements parfois constatés : je pense au montant excessif des *per diem*, aux missions administratives trop nombreuses, à la multiplication de dépenses non budgétées. Des changements de responsables et un remaniement profond des pratiques actuelles devraient accompagner, à tous les niveaux, cet indispensable effort de redressement.

Le nouveau pouvoir civil en Guinée-Bissau s'est trouvé confronté la semaine passée au comportement irresponsable d'une partie des forces militaires. Ceci n'était pas totalement imprévisible. La junte militaire autoproclamée conduite par le général Mane n'avait en effet pas conduit à terme son processus de dissolution malgré la tenue des élections législatives et présidentielles. L'Union européenne se réjouit du ralliement au gouvernement démocratiquement élu du Président Kumba Yala de la très grande majorité des forces militaires et du soutien exprimé par la population.

Pour l'Union européenne, il est prioritaire dans le nouveau contexte de faire en sorte que de tels événements ne se répètent plus et que la Guinée-Bissau et la communauté internationale mettent en place dans les plus brefs délais le processus de démobilisation, désarmement et surtout réinsertion des militaires, paramilitaires et anciens combattants. Après le recensement des anciens combattants et des forces paramilitaires qui vient de s'achever, le recensement des forces armées doit être effectué au plus vite et dans la transparence de façon à inscrire dans le budget 2001 un plafond d'effectifs réaliste et financièrement soutenable. Ceci est la condition préalable pour que le programme de démobilisation soit conduit à son terme dans les plus brefs délais.

L'Union européenne appelle le Gouvernement de la Guinée-Bissau à poursuivre une politique de dialogue ouverte et sans exclusive permettant de mettre en place une véritable réconciliation nationale. La Guinée-Bissau a besoin de paix. La Guinée-Bissau a aussi besoin d'unité. Nous espérons que ce message pourra être entendu par tous. À cet égard, l'Union européenne sera particulièrement sensible aux actions prioritaires visant au respect des droits de l'homme et de libertés publiques. Elle souligne également la nécessité d'accepter et de préserver les diversités politiques, culturelles et religieuses.

Je voudrais pour conclure revenir sur la dimension régionale de la crise bissau-guinéenne. L'Union européenne prend note avec intérêt des initiatives prises par les Gouvernements sénégalais et bissau-guinéen pour circonscrire les incidents frontaliers qui se sont produits entre juin et septembre 2000. L'Union européenne accueille très favorablement la désignation par le Gouvernement de Guinée-Conakry d'un ambassadeur résident, ainsi que celle par le Sénégal d'un chargé d'affaires. L'Union européenne appelle de ses voeux une meilleure entente entre tous les pays de la région et la mise en oeuvre dans ce contexte d'un contrôle plus efficace des trafics de petites armes, conformément à l'esprit et à la lettre du moratoire adopté par l'ensemble des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à Bamako, sur l'importation, l'exportation et la fabrication des petites armes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Bien sûr, Monsieur l'Ambassadeur, en ma qualité de représentante nationale, je peux affirmer que je souscris à tout ce que vous avez dit. Toutefois, j'ai également constaté que la délégation de la Guinée-Bissau et la Banque mondiale ont pris note avec enthousiasme de certaines choses que vous avez dites concernant l'engagement massif des bailleurs de fonds, ainsi que la nécessité d'un allégement de la dette et d'un appui budgétaire, et même si la présente séance n'est pas consacrée à l'annonce de contributions, nous allons en tenir compte lors de la prochaine réunion pertinente.

M. Heinbecker (Canada) : Nous nous félicitons, Madame la Présidente, de votre présence aujourd'hui

parmi nous. Cette réunion sur la Guinée-Bissau intervient à point nommé.

Les événements qui ont eu lieu la semaine dernière ont montré combien il importe que le Conseil maintienne son engagement dans les efforts que déploie la Guinée-Bissau pour renforcer la paix et consolider la démocratie.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le Canada se réjouit du retour au calme et à la paix en Guinée-Bissau. Nous souhaitons la bienvenue au Vice-Premier Ministre et à sa délégation aujourd'hui, et nous nous félicitons d'avoir l'occasion de discuter de la situation directement avec lui.

Le Canada s'associe aux autres membres du Conseil qui ont réaffirmé leur appui au Gouvernement démocratiquement élu de la Guinée-Bissau. Nous le prions instamment de poursuivre ses efforts pour renforcer les institutions démocratiques, y compris pour subordonner l'armée au droit civil. Lorsque l'armée remet en cause l'autorité du Gouvernement, cela ne fait que déstabiliser la Guinée-Bissau et la région en général. En outre, l'engagement continu de la communauté internationale des bailleurs de fonds et la viabilité de ses efforts dépendront désormais du maintien d'un climat de stabilité en Guinée-Bissau.

À cet égard, le Canada souscrit pleinement à la section du projet de déclaration du Président qui souligne l'importance du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en Guinée-Bissau, en tant qu'élément clef pour promouvoir une démocratie durable et la stabilité. Nous saluons tout particulièrement les efforts des institutions de Bretton Woods et de la Banque mondiale dans ce domaine.

Nous appuyons les efforts déployés par le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, pour consolider la paix et la démocratie, et pour promouvoir le respect des droits de l'homme et de la primauté du droit.

Nous saluons également la contribution du Président du Sénégal, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Communauté des pays de langue portugaise. Nous demandons instamment à toutes les parties de travailler de concert pour éliminer les causes profondes des troubles afin de parvenir à une paix durable pour le bien de la population de la Guinée-Bissau et la stabilité de la région.

En ce qui concerne les demandes du Secrétaire général visant à ce que les membres du Conseil appuient la mise en oeuvre du rapport Brahimi, particulièrement en ce qui concerne le financement de projets à impact rapide pour ses Représentants spéciaux à l'étranger, il peut compter sur l'appui du Canada.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je pense pouvoir dire, au nom du Secrétaire général, que vous avez vraiment réagi rapidement à sa question sur cette recommandation particulière, et qu'il sera heureux d'apprendre qu'en deux heures, votre pays, au moins, a décidé de l'appuyer.

M. Harrison (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que votre mission, d'avoir pris l'initiative d'organiser le débat d'aujourd'hui, qui est important non seulement pour la Guinée-Bissau mais également pour montrer comment ce Conseil peut adopter une démarche globale face aux conflits. Ma délégation voudrait également remercier le Secrétaire général pour ses observations liminaires très réfléchies sur le débat d'aujourd'hui.

Le Représentant permanent de la France vient de prendre la parole au nom de l'Union européenne, et ma délégation souscrit pleinement à sa déclaration. Par conséquent, je voudrais simplement faire trois brèves observations.

Tout d'abord, nous sommes très reconnaissants au Vice-Premier Ministre de la Guinée-Bissau pour sa déclaration, dans laquelle il a réaffirmé les intentions de son Gouvernement de rétablir la stabilité politique et économique dans le pays. Nous nous en félicitons. Nous estimons que l'affrontement récent entre le Gouvernement et le chef de la junte, le général Mane, a prouvé que l'armée est prête à appuyer un Président civil démocratiquement élu. Ceci dit, nous pensons que la démobilisation de la très importante armée de Guinée-Bissau, qui compte jusqu'à 25 000 hommes, est de la plus haute importance de même qu'une nécessité sur le plan politique et économique.

Enfin, je crois que ce débat a démontré, comme nous le pensons, que le moment est maintenant venu pour la communauté internationale de montrer qu'elle appuie la Guinée-Bissau.

La Présidente *(parle en anglais)* : Je vous remercie beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur, de votre déclaration brève et concentrée.

M. Listre (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je souhaite vous remercier, Madame la Présidente, de diriger cette séance. Nous remercions également votre délégation d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat, ainsi que le Secrétaire général pour les renseignements qu'il nous a transmis et les observations qu'il a faites sur la situation en Guinée-Bissau. Je tiens également à souhaiter la bienvenue au Vice-Premier Ministre de ce pays et à l'importante délégation qui l'accompagne ce matin à cette séance du Conseil de sécurité.

Nous estimons que les événements politiques de cette semaine en Guinée-Bissau rendent encore plus pertinent le débat sur les processus de transition vers des activités de consolidation de la paix dans les pays qui, comme la Guinée-Bissau, sortent de situations de conflit. Cela montre l'importance cruciale des périodes de transition et la nécessité de les renforcer avec tout l'appui nécessaire de la part du Conseil de sécurité et d'autres organes des Nations Unies.

Nous croyons également que des enseignements peuvent être tirés de la situation en Guinée-Bissau pour être appliqués à d'autres processus de transition.

À notre avis, la situation en Guinée-Bissau ne peut être analysée de façon isolée; il faut plutôt la considérer dans un contexte sous-régional. Elle ne peut être dissociée de la situation politique, militaire, économique et sociale qui règne dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest, et surtout de l'instabilité croissante le long de la frontière commune entre la Guinée-Bissau et la Sierra Leone, la Guinée et le Libéria.

Après les élections présidentielles qui ont eu lieu au début de l'année, la Guinée-Bissau a connu une période de calme relatif. Toutefois, le Conseil de sécurité doit suivre de près le processus de transition même si le conflit semble être terminé. Il y a des facteurs d'instabilité qui perdurent, comme le démontre la récente sédition du général Mane. Dans ce cas, comme dans d'autres, les institutions démocratiques sont souvent faibles et doivent être soutenues par la communauté internationale de façon concrète et efficace.

Un conflit multidimensionnel comme celui de la Guinée-Bissau renforce la nécessité d'une approche coordonnée et intégrée du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, des institutions spécialisées pertinentes, des institutions de Bretton Woods et de la communauté des pays donateurs. À cet égard, nous pensons que nous devrions envisager les moyens d'améliorer l'applicabilité et l'efficacité de l'Article 65 de la Charte sur la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

Cette approche globale et coordonnée doit être adoptée, non seulement durant la phase de consolidation de la paix, mais aussi durant le déroulement du conflit. C'est pourquoi nous estimons que dans le cas de la Guinée-Bissau et d'autres conflits survenus depuis la fin de la guerre froide, il n'est pas possible de tracer une ligne claire et définitive entre le maintien de la paix et les actions de consolidation de la paix. Ces activités peuvent et souvent doivent commencer en même temps.

Les conséquences humanitaires, institutionnelles et économiques du conflit en Guinée-Bissau montrent que le rétablissement d'une paix durable et d'une réconciliation nécessitent plus qu'un simple cessez-le-feu. Il faut créer les conditions nécessaires à un développement durable dans un contexte démocratique.

Les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les pays développées peuvent et doivent jouer un rôle essentiel dans la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. Réduire ou éliminer sa dette extérieure, lui accorder des crédits préférentiels, ouvrir les marchés à ses produits et accroître l'aide publique au développement et les investissements privés en sa faveur contribueront à créer un climat de stabilité et à permettre à son peuple de vivre en paix.

Dans le même temps, il apparaît que la responsabilité fondamentale du règlement du conflit incombe aux dirigeants de la Guinée-Bissau. Ces derniers doivent faire preuve de la volonté politique nécessaire pour traiter des causes profondes du conflit, accepter les conditions imposées par la primauté du droit et faire leurs les objectifs de la reconstruction. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent naturellement appuyer ce processus mais ils ne peuvent se substituer aux parties qui doivent faire preuve de volonté politique pour rétablir la paix.

Je ne voudrais pas terminer sans exprimer la gratitude de l'Argentine pour le travail inlassable réalisé par le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, M. Samuel Nana-Sinkam. Nous voudrions également exprimer notre reconnaissance à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et à la Communauté des pays de langue portugaise pour leur appui constant au

peuple de la Guinée-Bissau dans sa quête de paix, de progrès et de réconciliation nationale.

M. Granovsky (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Madame la Présidente, à l'instar des autres orateurs, nous vous remercions d'avoir organisé cet important débat. Nous sommes heureux de saluer la présence, à notre débat, du Vice-Premier Ministre de la République de Guinée-Bissau, S. E. Faustino Imbali. Nous avons écouté avec un vif intérêt son intervention, qui contient une analyse approfondie sur la situation dans le pays, de la politique du Gouvernement et des tâches auxquelles le peuple de la Guinée-Bissau est confronté. Nous voudrions également remercier le Secrétaire général de son importante déclaration.

Il est remarquable qu'aujourd'hui, nous discutons non seulement des problèmes de la Guinée-Bissau, mais aussi du problème plus large de la consolidation stable de la paix après un conflit. Il est très important de pouvoir régler ces problèmes dans la perspective d'un règlement politique à long terme comprenant l'ensemble des éléments clefs – de la démobilisation des anciens combattants aux aspects socioéconomiques – ainsi que d'un point de vue pratique, surtout en ce qui concerne le rôle de l'ONU en Guinée-Bissau. À cet effet, je voudrais insister sur l'importance particulière de la coordination des activités au sein du système des Nations Unies. Ces activités doivent viser le règlement des problèmes sociaux en vue de dépasser les effets de la crise.

L'évolution de la situation en Guinée-Bissau illustre bien les idées que je viens d'exprimer. Nous partageons la préoccupation de la communauté internationale devant la récente crise politique dans ce pays et nous nous associons aux autres membres du Conseil pour lancer un appel à toutes les forces sociales et politiques en Guinée-Bissau afin qu'elles agissent dans le strict cadre de la Constitution.

S'agissant de la présence continue de l'ONU dans ce pays africain, nous pensons que la présence du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau est particulièrement importante. Nous estimons que ce Bureau devrait continuer de jouer son rôle précurseur de coordination.

La Présidente (*parle en anglais*) : En raison de l'heure tardive et en l'absence d'objection, je propose de suspendre maintenant la séance.

La séance est suspendue à 13 h 15.